

## NOTE DE PRESENTATION

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

La Décision Modificative n°1 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Principal 2017, notamment par l'ajustement de certaines dépenses et recettes.

Elle s'élève à 159 197,70 € en investissement et 148 407,29 € en fonctionnement.

Les principales évolutions en sont les suivantes :

- **Ajustements de dépenses et de recettes aux deux sections :**
  - Concernant les dépenses :
    - Complément de crédits de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension des écoles de l'Ormeteau et de la Sablière.
  - En matière de recettes :
    - En plus :
      - 1) Dotations de l'Etat et produits fiscaux : DGF et taxes sur les pylônes.
      - 2) Remboursement de sinistres par l'assureur.
    - En moins :
      - 1) Réduction de la compensation versée par la CCVE en raison de la délégation de la gestion du service aide à domicile.
      - 2) Redevance des mines.
- **Inscriptions de dépenses et recettes nouvelles aux deux sections :**
  - Concernant les dépenses :
    - Adhésion de la Commune au service SVP de la CCVE pour de la veille juridique, de l'information et de l'aide à la décision.
    - 1<sup>ère</sup> échéance de l'emprunt conclu en 2017.
    - Aménagements de sécurité au stade Jean-Jacques Robert, suite à l'intrusion des gens du voyage.
    - Travaux de ravinement sur l'aire de jeux du parc de Villeroy.
  - En matière de recettes :
    - Subvention de l'Etat dans le cadre de la convention de partenariat « collèges numériques » et innovation pédagogique suite à l'achat de tablettes numériques dans 3 écoles.
    - Subvention exceptionnelle de l'Etat pour les travaux d'intérêt local avenue de Neufville.
    - Amendes de police.

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le Budget Primitif 2017 demeure équilibré en dépenses comme en recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'approuver la présente décision modificative N°1 permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au Budget Primitif 2017 pour permettre la liquidation des dépenses et des recettes correspondantes.

## DELIBERATION

### **OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget de chaque exercice ou aux décisions modificatives.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2017 adoptant le budget primitif de l'exercice 2017.

**CONSIDERANT** que pour tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

**CONSIDERANT** que la Décision Modificative n°1 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif 2017 de la Ville, et se présente comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	R	01	Dépenses imprévues investissement	15 431,30 €	
041	21312	O	01	Bâtiments scolaires	3 172,80 €	
041	21318	O	01	Autres bâtiments publics	4 440,00 €	
16	1641	R	01	Emprunts en euros	16 667,00 €	
20	2031	R	212	Frais d'études	36 000,00 €	
20	2031	R	213	Frais d'études	25 176,00 €	
20	2031	R	822	Frais d'études	2 688,40 €	
21	2128	R	411	Agencements et aménagements	50 924,20 €	
21	2188	R	411	Autres immos corporelles	4 698,00€	
021	021	R	01	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00 €
040	2802	O	01	Frais documents d'urbanisme		4 512,42 €
040	28031	O	01	Amort : frais d'études		10 408,84 €
040	28051	O	01	Concessions et droits similaires		2 275,20 €
040	281312	O	01	Bâtiments scolaires		201,25 €
040	28183	O	01	Matériel de bureau informatique		541,94 €
040	28184	O	01	Mobilier		592,55 €
040	28188	O	01	Autres immos corporelles		238,70 €
041	2031	O	01	Frais d'études		7 612,80 €
13	1328	R	20	Autres		12 000,00 €
13	1328	R	822	Autres		5 000,00 €
13	1342	R	01	Amendes de police		7 280,00 €
13	1388	R	01	Autres		8 534,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>159 197,70 €</b>	<b>159 197,70 €</b>

## FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	R	01	Dépenses imprévues fonctionnement	27 617,39 €	
023	023	R	01	Virement section investissement	100 000,00 €	
042	6811	O	01	Dot amort immos incorp	18 770,90 €	
011	611	R	020	Contrats prestations de services	8 882,00 €	
011	615221	R	313	Entretien, réparations bâtiments publics	1 488,00 €	
011	627	R	01	Services bancaires et assimilés	-3 000,00 €	
014	739223	R	01	Fds péréquation ressources comm et interco	-26 182,00 €	
66	66111	R	01	Intérêts réglés à l'échéance	4 681,00 €	
66	6615	R	01	Intérêts c/courants, dépôts	2 500,00 €	
66	6688	R	01	Autres charges financières	500,00 €	
67	673	R	01	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 500,00 €	
67	678	R	020	Autres charges exceptionnelles	150,00 €	
68	6817	R	01	Dot aux prov. déprec. actifs	6 500,00 €	
70	7088	R	95	Autres produits activité annexe		4 368,00 €
73	73211	R	01	Attribution de compensation		-60 666,50 €
73	7338	R	95	Autres taxes		7 200,00 €
73	7343	R	01	Taxe sur pylônes électriques		2 742,00 €
73	7353	R	01	Redevances des mines		-2 395,20 €
73	7368	R	023	Taxe locale sur pub extérieure		6 500,00 €
74	7411	R	01	Dotation forfaitaire		165 225,00 €
77	7718	R	020	Autres produits exceptionnels		2 359,48 €
77	7788	R	020	Produits exceptionnels divers		16 574,51 €
78	7817	R	01	Reprises sur déprec. actifs		6 500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					148 407,29 €	148 407,29 €

**Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le Budget Primitif 2017 de la Ville demeure équilibré, en dépenses comme en recettes aux deux sections.**

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** la Décision Modificative n°1.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecy**  
**Conseiller Régional**